

223C0091
FR0011950732-FS0028

16 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2022, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 janvier 2023, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 11 457 417 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 6,64% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bank of America, National Association	2 406 000	1,40
Bofa Securities Europe SA	393 505	0,23
Merrill Lynch International	8 657 912	5,02
Total Bank of America Corporation	11 457 417	6,64

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ELIOR GROUP sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions ELIOR GROUP détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 359 613 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions actions ELIOR GROUP et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 489 272 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions actions ELIOR GROUP et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

¹ Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Bank of America, National Association a précisé détenir 2 406 000 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'entre le 31 mars 2023 et 4 janvier 2024, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration² ;
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 2 529 353 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'au 18 mars 2026, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration² ; et
- la société Bofa Securities Europe SA a précisé détenir 25 928 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'au 24 janvier 2023, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration².

² Sur la base d'un delta de 1.